

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme Sylvain donne procuration à Mme Couchot

Mme Fidi donne procuration à M. Lanteri

Mme Benichou donne procuration à M. Lachas

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Madame Lardet-Rombeaux a rejoint la séance à 20h06 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Monsieur Boultame a rejoint la séance à 20h13 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Monsieur Michel JUMELET est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20251203-2-2-12-2025-DE

Date de télétransmission : 08/12/2025

Date de réception préfecture : 08/12/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.2/12/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU les articles L.1612-11 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de présentations des décisions modificatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget principal de la ville 2025, approuvé par délibération n°1.4/04/2025 du Conseil municipal en date du 9 avril 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster, en fin d'exercice, les inscriptions budgétaires réalisées au moment du vote du budget,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 24 novembre 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE A L'UNANIMITE

(8 abstentions : Mmes Benichou, Disant, Foursane, José et Mrs Boultaime, Constantin, Lachas, Le Cunff)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget principal de la ville 2025, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'ARRETER la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 8.861.587,99 € (restes à réaliser compris) en lieu et place de 8.681.588,99€. Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	23.000,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-25.805,00 €	- €
26	TITRES DE PARTICIPATION	2.805,00 €	- €
041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179.999,00 €	179.999,00 €
Total général		179.999,00 €	179.999,00 €

ARTICLE 3 : D'ARRETER la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 25.221.838,21 €, inchangée depuis le vote du budget primitif.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6.800,00 €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-6.000,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3.500,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2.700,00 €	- €
Total général		0,00 €	0,00 €

Soit, une balance générale de : 34.083.426,20 € en lieu et place de 33.903.427,20 €.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal,
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne 08 DEC. 2025

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.